

## Communiqué du député Jean-René Cazeneuve

Les communes du Gers percevront 55,6 millions d'euros, contre 52,6 millions en 2024, soit une hausse de 5,7 %



Communiqué du député Jean-René Cazeneuve

" L'annonce annuelle des attributions des dotations de l'État aux collectivités territoriales constitue un temps fort pour nos territoires. Ces dotations sont essentielles pour accompagner les communes dans leurs missions du quotidien.

Parmi elles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) représente une part significative des ressources des collectivités. Pour l'année 2025, les communes du Gers percevront 55,6 millions d'euros, contre 52,6 millions en 2024, soit une hausse de 5,7 %.

Depuis 2017, cette dotation a progressé de 26 %, après avoir connu une baisse de 9,2 % entre 2013 et 2017. Cette évolution témoigne de la volonté du Gouvernement de redonner des marges de manœuvre aux collectivités locales.

Les intercommunalités du Gers bénéficieront quant à elles de 11 millions d'euros de DGF, et le département du Gers de 44,2 millions d'euros. Au total, ce sont 110,8 millions d'euros qui seront versés au titre de la DGF en 2025 pour l'ensemble du territoire gersois.

Au-delà de cette dotation de fonctionnement, le soutien à l'investissement local demeure solide, avec 21 millions d'euros mobilisés, principalement via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ces chiffres viennent rappeler avec force que, contrairement à certaines affirmations infondées, l'État est au rendez-vous et n'abandonne pas les collectivités territoriales. Le lien entre l'État et les territoires reste une priorité centrale de notre action ".

Jean-René CAZENEUVE